



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé,
au
Moniteur
belge



26081355

18 JUIN 2026

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0406 676 458**

Nom

(en entier) : **Comité Electrotechnique Belge - Belgisch
Elektrotechnisch Comité**

(en abrégé) : **CEB-BEC**

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue Joseph II 40/6, 1000 Bruxelles, Belgique**

Objet de l'acte : Modification de l'organe d'administration

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration dd. 21/04/2026:

Le conseil d'administration prend note et accepte la démission de Martin Dieryckx (Daikin) à compter du 01/04/2026.

Agoria et Daikin nomment Els Baert (Daikin) comme nouveau membre du conseil. Le conseil d'administration accepte la proposition et coopte Els Baert comme membre du conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale en mai 2026.

Le conseil d'administration prend note et accepte la démission d'Erika Buyens (Agoria) à compter du 03/04/2026.

Agoria nomme Christophe Lebrun (Agoria) comme nouveau membre du conseil. Le conseil d'administration accepte la proposition et coopte Christophe Lebrun comme membre du conseil jusqu'à la prochaine assemblée générale en mai 2026.

Suite à l'appel à la candidature à la présidence, une candidature a été reçue. Le conseil d'administration nomme à l'unanimité Els Baert président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

Els Baert - Président

Wim Michiels - Vice-Président

Jan Daem - Administrateur

Caterina Brusasco - Administrateur

Christophe Lebrun - Administrateur

Kristof Vliegen - Administrateur

Bruno Ullens de Schooten - Trésorier

Calogero Lana - Administrateur

Jan Clyncke - Administrateur

Emmanuel De Jaeger - Administrateur

Diederik Van Vaerenbergh - Administrateur

Dirk De Moor - Secrétaire Général

Els Baert
Administrateur

Wim Michiels
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).